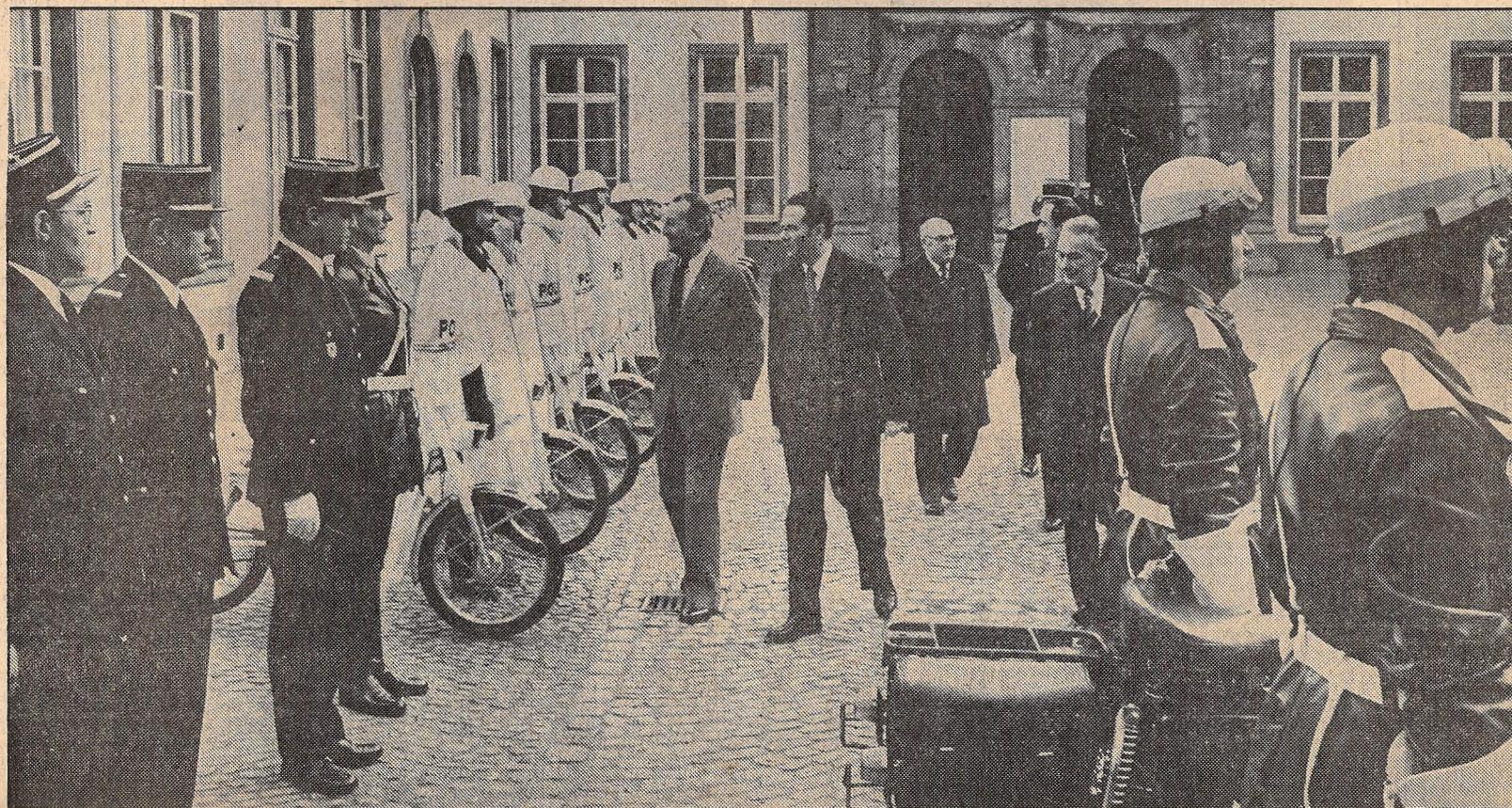


les Dernières Nouvelles de
STRASBOURG
— 17-21. rue de la Nuée-Bleue — Tél: 32.48.77 —

Contre la criminalité urbaine: Des brigades spécialisées



La cour d'honneur du commissariat central avec les patrouilles légères (à gauche). On reconnaît de gauche à droite MM. A. Bord, Paillard, Samsou, Rouquet et le préfet Siegrani (Photo DN)

Visitant hier matin les locaux rénovés du commissariat central de Strasbourg, M. André Bord a annoncé une nouvelle augmentation des effectifs de la police à Strasbourg et à Mulhouse pour faire face à la recrudescence de la criminalité et de la délinquance dans ces deux villes. Auparavant, en compagnie du préfet de région, M. Jean Sicurani, le ministre a passé en revue les nouvelles unités du commissariat central, créées par le contrôleur général Marc Paillard, directeur départemental des polices urbaines et commissaire central de Strasbourg.

Ces unités, dont chacune a un rôle spécifique, sont au nombre de quatre : brigade anti-commando, cellule motorisée anti-criminalité, groupe des « ilotiers » et brigade légère de sécurité, la dernière-née. Opérationnelle depuis hier, elle est composée de dix-huit gardiens de la paix montés sur cyclomoteurs. Elle a pour but d'étendre et de renforcer l'action du corps urbain sur la voie publique et selon les circonstances, les patrouilles fonctionneront à un, deux ou trois cyclomotoristes.

La mission fondamentale de ces effectifs spécialisés consistera à « tranquilliser, à sécuriser le public par la présence effective, permanente et mobile du gardien de la paix en tenue, et à assurer une police à la fois préventive et prête à intervenir sur tout événement anormal et délicat ». Ils seront aisément identifiables à leur équipement : casque et imperméable blancs, plaque réfectorisée « Police » à l'avant du cyclomoteur, de couleur blanche lui aussi.

Ces patrouilles légères fonctionneront sans interruption de 6 h à 21 h. Elles seront utilisées en priorité dans les secteurs fortement urbanisés, tels que centres administratifs, commerciaux et culturels, grands ensembles, zones industrielles, marchés, etc. Outre cette action de présence et de surveillance

générale, des missions complémentaires pourront être effectuées. Surveillance des grands axes du centre-ville, sécurité des enfants aux entrées et sorties des écoles, arrêt devant les 220 banques et établissements financiers de la place, par exemple...

Quant à la cellule motorisée anti-criminalité, elle fonctionne au sein du corps urbain depuis le 1er février. Ses patrouilles sont nocturnes. Les trois fonctionnaires qui la composent ont été choisis parmi les éléments volontaires les plus expérimentés de la brigade motocycliste urbaine. Ils sont dotés de motocyclettes « Honda » de 500 et 350 cm³, équipées de radio. Leur mission générale est de « veiller avec la plus extrême vigilance à la sécurité des rues de l'agglomération strasbourgeoise ».

En effet, les patrouilles doivent « détecter et mettre hors d'état de nuire » les malfaiteurs se manifestant sur la voie publique : voleurs de voitures et de deux-roues, « roulottiers », agresseurs, etc. Elles opèrent en « chasse libre », c'est-à-dire que « dégagées de toute autre mission, leur rôle est spécifiquement de procéder à la recherche des délinquants ». Elles ont un double avantage : leur extrême mobilité et la possibilité de « couvrir » un secteur étendu dans un temps relativement court.

Avec le groupe des « ilotiers », on en revient à une méthode de police préventive abandonnée voici de nombreuses années malgré son efficacité. Elle permet de donner un caractère personnel et permanent à la surveillance de la voie publique, et consiste à faire assurer par un seul et même gardien de la paix, durant chaque vacation, une présence de la police visible et constante sur une partie de la ville appelée « îlot ».

Ces « îlots » sont choisis et déterminés en fonction de divers critères, tels que leur densité de population, leur structure sociale, tels que leur densité de population, leur structure sociale, leur

importance économique, leur topographie, l'implantation de points sensibles tels que consulats, banques, etc. Les missions incombant au responsable d'un « îlot » sont variées, multiples et souvent imprévisibles : détection des épaves et des véhicules volés, bruit, accidents et incidents, contacts avec le public pour qui il pourra être un recours immédiat.

La mise en place partielle d'« ilotiers » dans certains sous-secteurs de la circonscription de police de Strasbourg est effective depuis le 1er octobre dernier. Mais à partir du 16 février elle sera étendue à l'ensemble des vingt-six sous-secteurs que comprend l'agglomération. Pour ce faire, les effectifs en tenue des cinq commissariats de secteur seront renforcés par des personnels choisis parmi les éléments les plus expérimentés des sections de service général du corps urbain.

La brigade anti-commando, enfin. Elle est l'émanation du « groupe d'intervention polyvalent » créé en octobre 1972, et ne peut être actionnée que sur ordre du préfet. Sa mission est « permanente et consiste à réduire, selon les circonstances et l'opportunité, tout acte de terrorisme, toute agression ou toute situation grave, violente ou dangereuse ». Cette brigade spéciale est composée de quinze fonctionnaires appartenant au commissariat central, et de quatre gardiens de la CRS 37.

C'est le commissaire Versini, sous-chef de la Sûreté urbaine, qui dirige ces hommes tous volontaires et recrutés tant pour leurs qualités morales que physiques. Choisis parmi les judokas, les moniteurs de self-défense et les tireurs d'élite, tous les membres de la brigade sont astreints à un entraînement intensif. Cette brigade a déjà été utilisée à de nombreuses reprises, en particulier pour la protection rapprochée de personnalités politiques étrangères ayant été appelées à séjourner à Strasbourg.

Le commissaire central: Une aggravation sensible de la délinquance

Après la présentation des nouvelles formations destinées à combattre la délinquance et la criminalité urbaine, le contrôleur général Marc Paillard en a exposé le fonctionnement et les missions à ses hôtes : ministre, préfet, président du tribunal, représentants du maire, de la communauté urbaine et du procureur de la République, officiers de gendarmerie, chefs des divers services de police. Il a aussi dressé le bilan de l'activité judiciaire du commissariat central au cours de l'année écoulée, et en a tiré les enseignements.

En 1973, Sûreté urbaine et commissariats de secteurs ont effectué 43.940 enquêtes de toute nature. Pendant la même période, ces deux services ont enregistré 18.580 plaintes, et déferé au parquet 7.658 personnes... En clair : l'an passé, la délinquance a accusé une augmentation de 1.222 affaires, ce qui correspond à une inflation de l'ordre de 10 %. « Mais, ajoute M. Paillard, elle s'est située en-dessous du taux d'accroissement national, alors que les arrestations ont progressé d'environ 16 % ».

Cependant, estime le contrôleur général, l'évolution de la délinquance dans l'agglomération strasbourgeoise est un problème préoccupant :

« L'année qui vient de s'achever, a-t-il dit, a été marquée par une aggravation sensible de la délinquance, non seulement dans son volume, mais encore dans ses manifestations. L'examen comparatif des données statistiques 1972-1973, permet de conclure que l'accroissement de la délinquance en 1973 n'est pas un phénomène occasionnel. Il traduit au contraire une tendance durable, dont les causes profondes paraissent liées aux modifications des comportements individuels et collectifs, et aux grandes transformations morales et sociologiques dans les grandes métropoles. »

lan des enquêtes judiciaires traitées en 1973 par la Sûreté urbaine et les commissariats de secteur :

● **MEURTRES**: Le chiffre total des meurtres et assassinats a été de 6 l'an dernier, soit trois de moins qu'en 1972. L'évolution de la délinquance, caractérisée par une progression des délits d'acquisition, peut expliquer partiellement cet « abandon » de la criminalité crapuleuse, généralement sans rapport pécuniaire. Le chiffre des arrestations a été de 4, ce qui constitue un résultat favorable.

● **SEQUESTRATION POUR RANÇON** : La seule séquestration portée à la connaissance des services de police a été perpétrée par des Nord-Africains, au détriment d'un compatriote. L'affaire a pu être résolue, et les deux auteurs arrêtés.

● **MENACES DE MORT ET CHANTAGE** : Les menaces de mort et les actes de chantage, qui se situent dans la ligne de la délinquance acquisitive, sont en nette augmentation par rapport à 1972. La plupart de ces maîtres-chanteurs ont pu être arrêtés (13, contre 4 en 72).

● **HOLD-UP**: Cette délinquance grave, qui constitue la plus haute expression de la criminalité violente concertée, a diminué au cours de l'année écoulée (4 au lieu de 7 en 1972). Les auteurs de deux de ces attaques à main armée ont été arrêtés. L'année 1974 s'ouvre cependant sous des auspices moins favorables : pendant le seul mois de janvier, trois hold-up et tentatives ont été commis dans l'agglomération strasbourgeoise.

C'est pourquoi il est indispensable qu'aux efforts de la police réponde une adaptation bien plus stricte des agences bancaires, très faiblement protégées, aux normes minimales de sécurité.

● **VOLS AVEC VIOLENCE** : Une petite augmentation apparaît en 1973, avec 354 af-

Le nombre des arrestations est de 102, contre 52 en 1972. L'expression la plus fréquente de ce type de méfaits est le vol à l'arraché, commis généralement par des jeunes qui arrachent leur sac à main aux femmes seules.

● **CAMBRIOLAGES** : 1.169 cambriolages ont été commis en 1973, contre 1.310 en 1972. Soit une régression d'environ 12 %. Ce résultat semble dû à la sensibilisation de l'opinion publique à la création des brigades anti-cambriolages au cours de l'été dernier, période à partir de laquelle le nombre des fric-frac est allé en diminuant. 179 cambrioleurs ont été arrêtés l'an dernier, soit dix de moins qu'en 1972.

● **VOLS** : Les vols — 9.912 en 1973 — sont depuis plusieurs années en progression constante, mais ils ont changé de nature. Les vols à l'étalage, dont le nombre ne cessait d'augmenter, diminuent en effet (304 contre 353 en 1972). Par contre, les vols à la roulotte (dans les voitures) connaissent une progression inquiétante : 1.013 en 1973, contre 756 en 1972. Quant aux vols de voitures, au nombre de 2.647, il y en a eu 83 de moins qu'en 1972, alors que ceux de deux-roues ont augmenté de 10 % (3.436 contre 3.378).

En ce qui concerne les arrestations, elles ont été de 170 pour les vols à l'étalage (275 en 1972) ; de 90 pour les vols à la roulotte (48 en 1972) ; de 215 pour les vols de voitures (100 en 1972) ; de 173 pour les vols de deux-roues (102 en 1972). Les autres formes de vols (2.512) ont, pour leur part, entraîné 150 arrestations.

● **PROXENETISME**. 32 proxénètes ont été présentés au parquet, l'an dernier, par la brigade des mœurs, contre 52 en 1972. Quatre hôteliers ont, par ailleurs, été poursuivis, et leurs établissements ont fait l'objet de fermetures administratives. Des procédures ont également été établies dans plusieurs affai-

à la prostitution, et 543 infractions pour racolage actif ou passif relevées. Résultat : suivant le dernier recensement, seules 80 femmes exercent encore d'une manière régulière, contre 140 environ au cours de l'année 1972.

● **VIOLS** : Les infractions sexuelles violentes sont en augmentation : 16 viols contre 13 en 1972. 13 arrestations ont été effectuées, contre 7 l'année précédente.

● **STUPEFIANTS** : La brigade des stupéfiants de la Sûreté urbaine a procédé à 84 arrestations en 1973, soit 28 de plus qu'en 1972. Ils ont également saisi 687 g de haschisch, 16 g de morphine, 2,3 g de « speed », 2 g d'opium, 6 g d'héroïne et 30 doses de LSD.

● **DELINQUANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE** : Elle s'est manifestée tout particulièrement par l'accroissement considérable des chèques sans provision, dont le nombre est passé de 3.479 en 1972, à 3.609 en 1973. Dans l'ensemble, les services de police ont appréhendé pour les divers délits d'escroquerie 2.938 personnes en 1973, contre 2.585 en 1972.

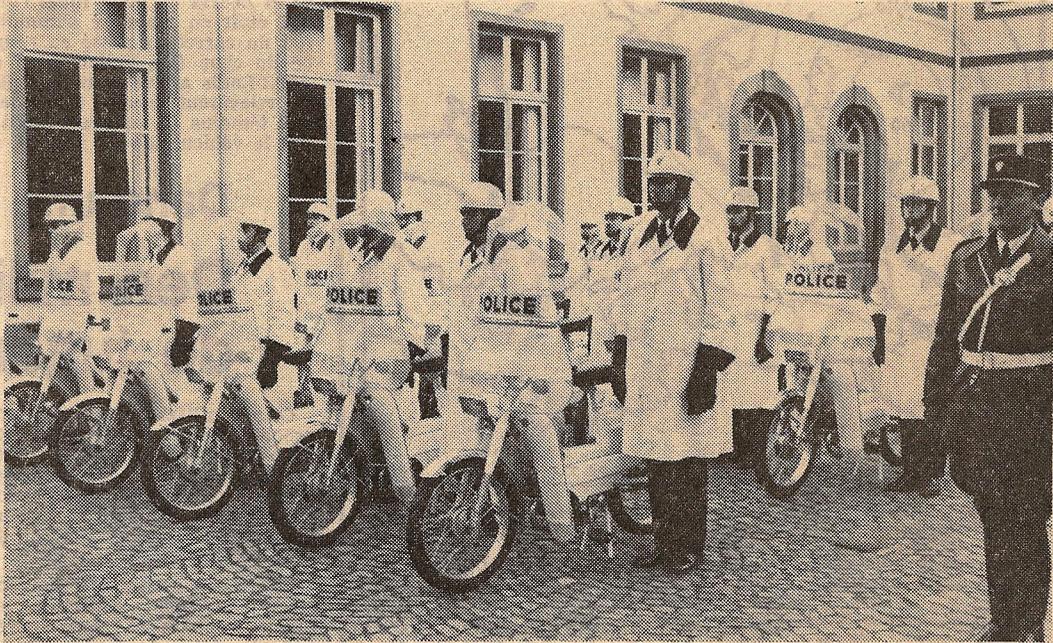
● **DELINQUANCE JUVENILE** : Elle suit une courbe ascensionnelle encore plus accentuée que celle de la délinquance générale. Ce qui est d'autant plus inquiétant qu'elle affecte la couche de population la plus réceptive, et partant, la plus vulnérable. Elle affecte tous les groupes de l'âge et a subi une augmentation de plus de 40 % ! 995 mineurs ont été impliqués dans des affaires en 1973, contre 693 l'année précédente, soit 302 de plus.

Cette délinquance constitue l'une des préoccupations majeures de la police. Il convient de noter que l'action policière exercée dans le domaine de la jeunesse débordé très largement la notion strictement répressive. La protection et la prévention jouent en cette matière un grand rôle, notamment dans l'activité de la brigade des mineurs de la Sû-

A STRASBOURG

Une police «légère», plus mobile et plus proche de la population afin de mieux cerner la criminalité

Comment compenser la stagnation flagrante des effectifs de police face à la croissance linéaire des agglomérations, face à l'augmentation logarithmique de la criminalité? M. Marc Paillard, contrôleur général, directeur des polices urbaines du Bas-Rhin et commissaire central de Strasbourg, a sans doute partiellement (et provisoirement) résolu la quadrature du cercle administratif: faire beaucoup avec très peu. A l'aide de trois principes simples — efficacité, mobilité, proximité de la population — le «patron» de la police bas-rhinoise vient en effet de mettre sur pied trois nouvelles méthodes de surveillance qui ne manqueront pas de faire leurs preuves sur le territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg. Ces nouvelles dispositions ont été présentées hier matin à M. André Bord ministre des Anciens combattants, président du Conseil régional qui était notamment accompagné de M. Sicurani, préfet de Région, préfet du Bas-Rhin.



La nouvelle brigade légère: 18 motocyclistes tout de blanc vêtus.

(Europflash)

Après avoir présenté aux personnalités le bilan judiciaire des polices urbaines, qui accuse une aggravation sensible de la délinquance, M. Paillard a exposé à ses hôtes les préceptes essentiels de son plan de lutte anti-criminalité. Au départ, il consiste à doter la police de plus de moyens, et d'abord en hommes. Le commissaire central n'ignore pas que M. Bord a fait longtemps partie de son ministère de tutelle, du temps où il était secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Il saisit donc l'occasion pour signifier discrètement au membre du gouvernement sa déception de voir ses effectifs demeurer constants.

Et M. Paillard de souligner l'importance qu'il accorde, par ailleurs à la mise en place de patrouilles dans les secteurs névralgiques de la ville. Ajoutées à l'instauration de contrôles routiers et de barrages d'une manière systématique, ces dispositions ont déjà permis une diminution notable des vols de voitures et cambriolages.

EN «CHASSE LIBRE»

Piétons, cyclos, motos... La tendance est donc à la légèreté pour une plus grande souplesse (et une moindre consommation de carburant). Ce qui ne condamne pas pour autant les traditionnels break noirs «404» à finir à la ferraille. Les différents moyens de luttés seront plutôt complémentaires.

L'«ilotier», en premier lieu. C'est un retour à la tradition du gardien de quartier, assurant une présence de la police visible et constante sur une partie de la ville choisie en fonction de la densité de sa

population, son importance économique, l'implantation des «points sensibles». Le gardien-ilotier doit être, dans l'esprit de M. Paillard, directement amené à nouer des rapports avec les personnes qu'il protège, non seulement sur le plan strictement policier mais aussi sur le plan humain.

Les patrouilles cyclomotorisées — il existe actuellement 18 unités — répondent aux mêmes impératifs. Circulant seuls, ou en formation de deux ou trois cyclomotoristes, ils seront facilement identifiables en raison de leur tenue blanche et seront doté d'un vaste rayon d'action.

Enfin, les patrouilles anti-criminalité, montées sur motocyclettes de 500 cm³ et composées de trois éléments (un chef de patrouille et deux gardiens), opéreront en «chasse libre»: dégagées de toute autre mission, elles auront pour rôle spécifique de procéder à la recherche des délinquants.

Quant à la brigade anti-commandos, elle est devenue nécessaire avec la naissance des nouvelles formes de criminalité que sont par exemple les attaques à main armée et les prises d'otages. Composée de 19 hommes aux ordres du commissaire Versini — tous spécialistes de judo, de karaté

et tireurs émérites — elle sera utilisée également pour la surveillance rapprochée des personnalités politiques appelées à séjourner à Strasbourg.

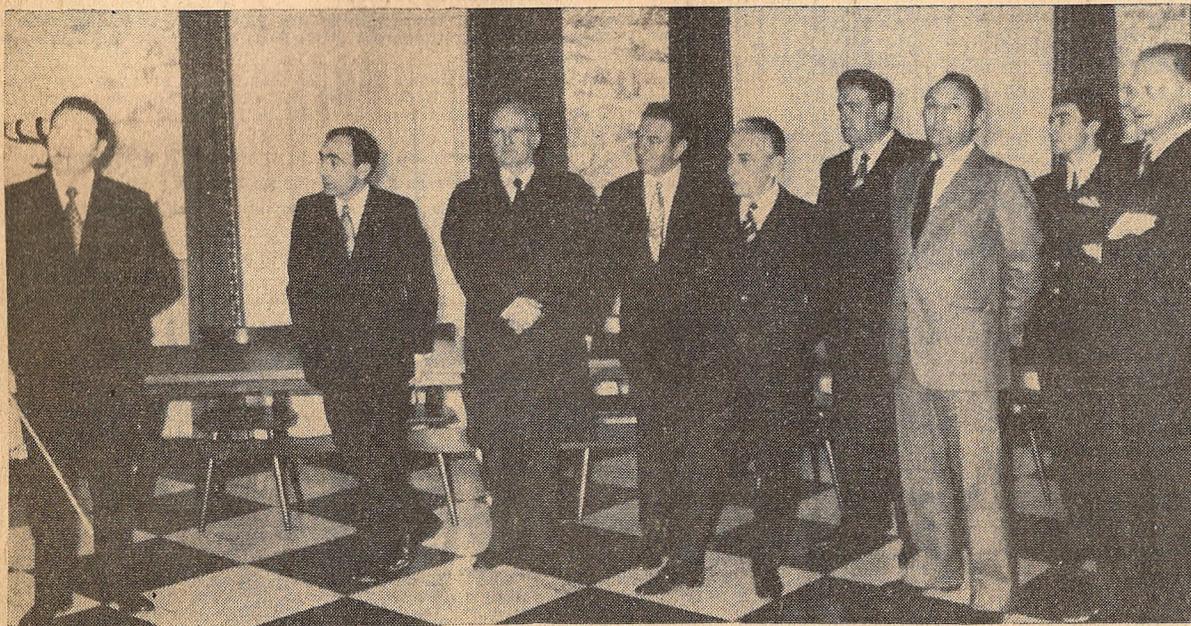
Dans sa réponse, le ministre des Anciens combattants s'est abstenu de toute promesse concrète, précisant simplement que «l'augmentation du nombre des effectifs reste un souci constant de M. Marcellin» et que «Mulhouse et Strasbourg seront bénéficiaires dans les nouvelles affectations». Pour l'instant, le souci de M. Paillard est avant tout de remplacer les 44 gardiens de la paix qui partiront à la retraite dans le courant de cette année.

région/panorama

Echec à la criminalité de Strasbourg

Le Contrôleur général Paillard a présenté un bilan positif de l'activité de la Police ainsi que plusieurs nouvelles unités d'intervention

STRASBOURG. — Une cérémonie quelque peu inhabituelle s'est déroulée hier matin au commissariat central de Strasbourg. En effet les quelque 700 personnes qui y travaillent ont reçu la visite de M. BORD, ministre des Anciens Combattants, M. SICURANI, Préfet de Région, M. ROUANET, directeur du cabinet du Préfet, ainsi que M. LEVY, président du Tribunal de Grande Instance et M. FLEGER, procureur général, sans compter les maires de la Communauté Urbaine. Ils furent accueillis par le contrôleur général PAILLARD, commissaire central, M. le commissaire divisionnaire SAMSO, commissaire général adjoint, le lieutenant-colonel PATRY, commandant le corps urbain et son adjoint le commandant NOVARRA, le commissaire VERSINI, sous-chef de la Sûreté urbaine, ainsi que par tous les inspecteurs et officiers de police des différents services.



Les personnalités pendant l'exposé de M. Paillard. On reconnaît notamment MM. Bord, Sicurani, Durr, Le président Levy et M. Rouanet.

Le but de cette visite était de présenter non seulement de nouvelles unités d'intervention, mais également de dresser un bilan de l'activité de la police de Strasbourg en 1973. Quelques chiffres donneront une idée plus précise non seulement de l'activité des policiers mais également de celle, grandissante, des

remarque une légère baisse des cambriolages: 1.169 contre 1.310 (-12%). 215 voleurs de voitures, voleurs à la roulotte, à la tire ou à l'étalage ont été mis sous les verrous. 26 proxénètes ont aussi été mis hors d'état de nuire. Mais si l'on assiste à une nette diminution du nombre des prostituées (80 contre

taires, équipés de puissantes machines munies de radios, qui les tiendront en permanence en liaison avec le PC. Elles patrouilleront librement, ayant pour mission principale d'assurer au maximum la sécurité des rues pendant la nuit, et éventuellement maîtriser les malfaiteurs de tous poils, qui forment



ment de crime, de malfaiteurs et des contrevenants de tous acabit. En général, les policiers ont effectué 43.940 enquêtes, dressé 127.812 contraventions, interpellé 346.080 personnes, en ont déferés 7.658 au Parquet, et constaté 2.011 accidents. Les patrouilles motorisées ont parcouru pour leur part 576.372 km. En entrant dans le détail, on note que le total des meurtres et assassinats a été de 6 en 1973, soit trois de moins que l'année précédente. Quatre des auteurs ont été arrêtés. Les policiers ont également solutionné une affaire de séquestration de mineur avec demande de rançon, et procédé à plus de 12 arrestations dans des affaires de menaces de mort et de chantage. Quatre hold-up ont été commis, dont deux résolus. Mais n'oublions pas, qu'on en a déjà enregistré trois pour le seul mois de janvier 1974. Ceci est en grande partie dû au fait qu'il y a actuellement trop d'agences bancaires à Strasbourg : on en a dénombré 223 ! Et elles sont, dans leur majeure partie, mal protégées. Par contre on assiste à une inquiétante augmentation des vols avec violences, puisqu'il y en eut 334 de commis, soit 30% de plus qu'en 1972. Mais les policiers ont arrêté 102 de ces voleurs contre 52 en 72, soit 100% de plus). D'autre part, on

140 en 72), le nombre de vols va lui, en augmentant : 16 contre 13 en 1972. Mais la police veille, puisque 13 arrestations ont été opérées. Dans le domaine de la délinquance économique et financière, on a enregistré 3.609 émissions de chèques sans provision, et 2.938 personnes ont été appréhendées pour divers délits d'escroquerie. Quant à la délinquance juvénile, il faut constater avec regrets qu'elle va en augmentant : 995 mineurs impliqués dans diverses affaires, soit 40% de plus qu'en 1972. Néanmoins, le bilan d'ensemble s'affirme comme nettement positif. Et pour renforcer la lutte contre la criminalité, de nouvelles unités d'intervention ont été mises en place.

LES PATROUILLES LEGERES DE SECURITE (PLS)

Les PLS sont constituées par des gardiens de la paix en casque et imperméable blancs, montés sur des cyclomoteurs blancs également. Les agents patrouillent dans les secteurs fortement urbanisés. Leur mission sera de surveiller (carrefours, banques, etc...), d'intervenir le cas échéant, et surtout de rassurer. Nul doute que les gens se sentiront plus en sécurité, se sentant protégés par ces «anges-gardiens», qui donneront à la police urbaine une mobilité accrue et surtout une meilleure efficacité.

PATROUILLES ANTI-CRIMINALITE (PAC)

Il s'agit de patrouilles de nuit, composées de motocyclistes volon-

la majeure partie de la faune nocturne. Grâce à leur équipement, elles pourront couvrir un secteur étendu dans un temps très court.

BRIGADE ANTI-COMMANDO (BAC)

Cette brigade, commandée par le commissaire VERSINI, est composée d'éléments volontaires, spécialistes du judo, du karaté, et surtout tireurs d'élite. Soumise à un entraînement intensif, la BAC a été déjà utilisée, notamment lors de la visite de diverses personnalités politiques étrangères à Strasbourg.

EXTENSION DES « ILOTIERS »

Pour une police «personnalisée», devant avoir des contacts plus étroits avec la population, les ilotiers jouent un rôle prépondérant. Intégrés dans la population, ils auront pour but d'assurer une meilleure prévention, une meilleure répression le cas échéant, et surtout ils pourront établir de meilleurs contacts humains entre la population et la police. Le rôle répressif passe en fait au second plan. L'ilotier sera plutôt un conseiller, un confident, voire même un animateur.

Par toutes ces innovations, et dans la mesure où les effectifs le permettront, la police de Strasbourg se présente donc sous un jour nouveau, et nul doute que ces nouvelles unités contribueront largement à faire échec à la criminalité.

L'un des membres de la nouvelle PLS avec son équipement complet.